

Principe

Les locaux de l'ARPIH sont prioritairement réservés aux activités d'enseignement ainsi qu'à l'organisation d'événements de l'école.

Lorsque les salles de cours sont disponibles, elles peuvent être mises en location à des institutions ou à des tiers pour un usage privé. Les besoins de l'école demeurent prioritaires ; aucune garantie ne peut être donnée quant à la disponibilité régulière des salles.

Aucune location n'est effectuée durant les périodes de fermeture annuelle de l'ARPIH.

Demandes de location

Les demandes de location doivent être effectuées en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site internet www.arpih.ch.

Traitement de la demande

Avant toute réponse, l'administration vérifie la disponibilité des locaux dans le programme de planification des cours. Sur cette base, une décision est prise par la direction, en concertation avec l'administration. La confirmation détaillée de la réservation est ensuite transmise à la personne de contact par courriel dans les meilleurs délais.

Une facture est émise après la tenue de l'événement.

Conditions tarifaires

Taille des salles	Nb de places	Configuration	Journée		Demi-journée	
			Prix	Prix membre	Prix	Prix membre
Petite (26m ²)	12	En ilot (modulable)	CHF 150.-	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 70.-
Moyenne (53m ²)	24	En U	CHF 200.-	CHF 150.-	CHF 140.-	CHF 100.-
Grande (73m ²)	30	En U	CHF 300.-	CHF 200.-	CHF 210.-	CHF 140.-

Équipements des salles

Un matériel de base est mis à disposition : écran interactif, tableaux blancs, flip-chart.

Les frais de nettoyage sont inclus dans le forfait. Il est toutefois demandé au locataire de rendre les locaux dans l'état dans lequel ils leur ont été remis. Si tel n'est pas le cas, tout nettoyage de remise en état sera facturé en sus.



Parking

L'ARPIH ne dispose pas de parking. Nous recommandons aux visiteur·euse·s de se garer au parking de la patinoire ou de la plage (moins de 10 minutes à pied de l'école) pour un tarif de CHF 10.-/jour. Les places marquées « ARPIH » sont réservées aux collaborateur·rice·s et sont autorisées uniquement avec un macaron.

Restauration

Des distributeurs de boissons et de produits vaudois certifiés sont à disposition dans les locaux communs.

Nous recommandons également la cafétéria de la HEIG-VD, située à proximité, qui propose différents types de restauration.

Frais d'annulation

En cas d'annulation d'une réservation, les éventuels frais engagés par l'ARPIH seront facturés.

Responsabilité

Le locataire est responsable de tous les dommages pouvant être causés aux installations, mobiliers et bâtiments. Il doit obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile (RC) garantissant le remboursement des éventuels dommages causés.

L'ARPIH décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de matériel ou d'effets personnels.

